

Avis au public

Listes électorales

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Conformément à l'article 12 de la loi électorale, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales seront arrêtées provisoirement le 14 juillet 2017 à 17.00 heures et seront déposées à l'inspection du public au Biergerzenter pendant la période du 14 au 21 juillet 2017 inclus.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins entre le 14 et le 21 juillet 2017 et séparément pour chaque électeur.

Aucune réclamation tendant à l'inspection d'un électeur ne sera recevable devant les tribunaux si elle n'a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toute les pièces justificatives.

Fait à Bettembourg, le 13 juillet 2017.

Pour le collège échevinal,

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

